

# Textile : Les opérateurs marocains et suisses renforcent leur partenariat industriel

Un mémorandum d'entente a été signé, lundi à Berne, entre l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH) et la Fédération suisse du textile.



Publié le 5 mars 2024



L'accord, conclu en présence du ministre de l'Industrie et du commerce, Ryad Mezzour, et du conseiller fédéral suisse chargé de l'Économie, de la formation et de

la recherche, Guy Parmelin, vise à promouvoir le partenariat entre les représentants du secteur dans les deux pays et à relever les défis de la compétitivité.

Les acteurs du secteur comptent sur ce mémorandum pour renforcer les relations avec les investisseurs et les clients suisses, en vue d'établir une dynamique d'intégration entre les secteurs textiles des deux pays, a relevé le président de l'AMITH, Anas El Ansari.

«Le textile marocain est avancé dans l'industrie du prêt-à-porter, mais le problème des tissus bruts persiste. C'est pourquoi les professionnels aspirent à l'implantation d'unités suisses sur le marché marocain pour fournir ce produit brut, renforçant ainsi notre capacité à accéder à de nouveaux marchés européens et américains», a-t-il précisé.

«Les secteurs suisse et marocain du textile sont complémentaires», a-t-il souligné, notant que chacun d'eux réalise environ 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, avec près 1.500 entreprises, employant 220.000 travailleurs côté marocain, et 20.000 dans les unités suisses.

Le président de la Fédération suisse du textile, Carl Illi, a salué le niveau de performance du secteur au Maroc, basé sur une expérience étendue et une main-d'œuvre qualifiée, soulignant l'importance d'une collaboration qui évolue en fonction de la croissance de la coopération et des échanges entre les deux pays.

En vertu de ce mémorandum, les professionnels des deux pays s'engagent à sensibiliser les acteurs publics et institutionnels sur l'importance stratégique du projet de partenariat dans ce secteur, et à déployer les efforts nécessaires pour stimuler l'investissement direct étranger dans les industries du textile et de l'habillement.

De même, l'accord vise à faciliter les échanges commerciaux pour encourager les exportations et les importations du secteur, en plus d'organiser des événements conjoints, tels que des séminaires, des ateliers et des réunions entre entrepreneurs, dans le but de servir les intérêts du secteur dans les deux pays.